

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27.04.00 Convocation du 20.04.2000

Compte rendu affiché le 2 Mai 2000

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : D. BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

Présents : MM. LAFFLY, MIGNOT, Mmes GUERIN, BOUHEY,
MM. VERGNE, CHATUT et FAURE.

Objet : **MODIFICATION des
TARIFS du CENTRE Jean VILAR.**

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	20
votants	26

Mme CHEZEAUBERNARD, MM. AUROY, DOIZY,
Mmes ROUX, WYMANN, BROSSARD, GASTREIN,
MM. DUCRET, FORGET, RUMEAU, MACHURAT,
DUSSUD et BELIN, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : M. MEYER par M. VERGNE - M. POINT par
M. CHATUT - M. PIANA par M. FAURE -
Mlle VEYRIER par Mme WYMANN - M. CHATELIER
par M. DOIZY - Mlle MILLET par M. MACHURAT.

Absents excusés : MM. GONDELAUD, DOUCET et MARCENDE.

Monsieur l'Adjoint délégué rappelle que la mise en place d'une étuve à la fin du mois d'Avril dans l'espace bar-restauration impose de modifier les délibérations fixant les tarifs du Centre Jean Vilar.

Il propose d'adopter les règles suivantes :

- ① Le tarif "*chambre froide*" sera supprimé.
- ② Il sera remplacé par le tarif "*Location Bar*" **d'un montant de 300 F** comprenant les chambres froides et les nouvelles installations.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du 26.11.1998 fixant les tarifs applicables au Centre Jean VILAR,
- Supprime le tarif "*Chambre Froide*" du Centre Jean VILAR,



- Adopte un tarif "*Location Bar*" incluant la mise à disposition de l'ensemble des matériels disponibles dans l'espace bar, **tarif fixé à 300 F**,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire,
- Dit que cette mesure prendra effet à compter du 1^{er} Septembre 2000.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE s/SAONE, le 27 Avril 2000
Pour copie conforme,
Le MAIRE ,

LE MAIRE
Signé P. LAFFLY

Délibération certifiée exécutoire
compte tenu - de la transmission en Préfecture le 15 Mai 2000
- de la publication le 16 Mai 2000

Fait à NEUVILLE-SUR-SAONE, le 15 Mai 2000